



Argument 2 : Retraite des femmes

Les inégalités subies par les femmes liées au taux d'activité, au travail précaire, au temps partiel et aux salaires, après les coups portés par les « réformes » de 1993 et de 2003, seront encore creusées par les mesures annoncées pour les retraites.

❖ **L'allongement de la durée des cotisations ne pénalisera pas les femmes ...**

d'accord pas d'accord

L'allongement de la durée de cotisations aggravera les effets déjà constatés sur l'âge de départ à la retraite, les femmes partant plus tard : trois femmes sur dix attendent 65 ans pour liquider leur retraite et ne pas subir la décote. Elles devront attendre 67 ans si l'âge légal de départ à la retraite est repoussé de 60 à 62 ans, l'âge pour une retraite sans décote passant alors de 65 à 67 ans,

❖ **Il y a peu d'écart entre les retraites des femmes et les hommes ...**

d'accord pas d'accord

La retraite moyenne des femmes ne représente que 62 % de celle des hommes ; 57 % des bénéficiaires du minimum vieillesse sont des femmes...

Malgré les majorations de durée d'assurances accordées au titre des enfants, seules 44 % des femmes valident une carrière complète contre 86 % des hommes.

❖ **La carrière des femmes ne joue pas sur le calcul de leurs pensions ...**

d'accord pas d'accord

Les causes des faibles retraites pour les femmes sont multiples :

- les interruptions d'activité liées aux enfants concernent avant tout les mères : plus une femme a d'enfants, plus elle est sanctionnée au niveau des retraites,
- le taux d'emploi des femmes est de 59% contre 69% pour les hommes : les femmes sont ainsi plus frappées par le chômage que les hommes, les emplois précaires et/ou à temps partiel sont très majoritairement occupés par des femmes,
- l'écart de salaire entre hommes et femmes est d'au moins de 20%.

❖ **Des mesures permettant d'augmenter les retraites des femmes doivent être prises ...**

d'accord pas d'accord

- Maintien de l'âge légal de la retraite 60 ans sans allongement des durées de cotisation,
- Annulation de la décote,
- Application immédiate des lois existantes en matière d'égalité salariale et de promotion et taxation des entreprises qui ne les mettent pas effectivement en place,
- Suppression des obstacles à l'emploi des femmes en créant un véritable service public de la petite enfance et un service public d'aide aux personnes dépendantes, avec des métiers revalorisés et de qualité. **La baisse du chômage, l'égalité du niveau d'emploi entre les femmes et les hommes** permettraient d'atteindre la même proportion élevée d'actifs en emploi par rapport aux retraité-es qu'en 1970,
- Taxation lourde du recours abusif au travail précaire et/ou à temps partiel haché et institution d'une prime de précarité pour tous les emplois précaires,
- Calcul des cotisations retraite des emplois à temps partiel sur la base d'emplois à taux plein,
- Prise en compte des indemnités de Sécurité sociale touchées lors des congés maternité dans le calcul de la pension,
- Réforme du congé parental afin de le rendre plus égalitaire,
- Etablissement d'une véritable retraite minimum comme il y a un salaire minimum afin de contribuer à sécuriser les parcours de vie : revaloriser et réformer le minimum vieillesse, aujourd'hui de 709 € par mois, pour le faire passer au niveau du SMIC net, soit 1055 €.

